

ADMINISTRATION

449. Administration régionale : \$3,271,281.

M. HERRIDGE : Pourquoi avons-nous ici, pour la première fois, semble-t-il, ce montant de \$1,750 à l'égard de contributions à la caisse d'assurance-chômage ?

M. F. T. MACE (sous-ministre adjoint) : Il s'agit là, monsieur Herridge, de la part que l'Etat doit verser, en tant qu'employeur, à l'égard de l'assurance-chômage pour les employés rétribués aux taux courants. Jusqu'ici, le ministère des Finances acquittait ces frais; mais, pour la première fois cette année, il les impute sur les dépenses des ministères pour chacun des services respectivement. Ceci répond-il à votre question ?

M. HERRIDGE : Oui. Je me demandais tout simplement d'où venait cet item, étant donné qu'il n'existait pas auparavant.

M. MACE : C'est exact; on remarquera que cet item figure dans un certain nombre de postes pour la première fois en 1959-1960.

Le PRÉSIDENT : Est-ce tout pour le poste 449 ?

M. ORMISTON : Monsieur le président, en ce qui touche la réparation et l'entretien du matériel, quel pourcentage des déboursés réels est affecté aux réparations ? Peut-on nous donner un chiffre approximatif ?

M. MACE : Les réparations consécutives à des accidents devraient s'élever à environ \$2,000 en 1959-1960. La majeure partie du crédit sera affectée à l'entretien courant des véhicules.

M. ORMISTON : Je pose cette question parce que, dans la plupart des sociétés qui ont du matériel à entretenir, les réparations se maintiennent à un certain pourcentage du capital immobilisé. Si le pourcentage dépasse 10 ou 15 p. 100, on estime que l'entretien est probablement défec-tueux. J'aimerais savoir le chiffre que le ministère tient pour raisonnable.

M. MACE : Je vous dirai franchement, monsieur, que nous n'avons pas de pourcentage fixe. L'ensemble des véhicules automobiles de l'Etat incombe à la surveillance du comité officiel des véhicules automobiles. Ce comité a établi qu'il faut obtenir d'un véhicule un minimum de 60,000 milles avant de songer à le remplacer. Tout dépend, évidemment, du fonctionnement du véhicule. Beaucoup de voitures dépassent de beaucoup les 60,000 milles, tandis qu'un grand nombre ne donnent pas ce rendement. Dans notre ministère, les véhicules relèvent de la division du génie. Lorsque les fonctionnaires de la division estiment qu'une voiture requiert trop souvent des réparations d'importance, ils recommandent au bureau régional de la remplacer. Mais je ne sache pas que nous tenions compte d'un pourcentage précis.

M. McINTOSH : Vous ne savez pas encore quelle portion du crédit de l'an dernier n'a pas été dépensée ?

M. MACE : Parlez-vous toujours de la même catégorie ?

M. McINTOSH : Je parle de l'ensemble.

M. MACE : Si vous vous reportez au relevé qui est annexé au dépliant que j'ai fait distribuer, vous trouverez à l'intérieur le montant des dépenses